

L'écho des élus



Compte rendu du CSE du 26/06/2025

Présents

Natascha LEONARD — BINEAU, Directrice Générale de l'ADAPEI07

Charlène PINEAU, Directrice des Ressources Humaines.

Membres Titulaires CSE :

1^{er} collège : Sylvie CHANIER (CGT), Stéphanie DECROUX (CGT), Karine DUCLAUX DURANTON (CGT), Franck LEMEY (CGT), David MORETTO (CGT), Amélie PORTE (CGT)

2^e collège : Andéol LHUILLIER (CGT)

3^e collège : Didier OLIOSO (CFDT)

Membres suppléants CSE :

1^{er} collège : Odile VERCASSON (CGT)

2^e collège : Thibault POTARD (CGT)



L'écho des élus

Questions CSE du 26.06.2025

1. Les salariés de l'ADAPEI pourront-ils avoir accès au cahier des charges du PRE ?

Il a été rappelé que le cahier des charges avait déjà été présenté en décembre 2024. Un partage du support PowerPoint est autorisé et pourra être diffusé aux salariés via le compte rendu.

2. Lors du CSE du 22.05.2025, Mme PINEAU a indiqué que les salariés du Siège bénéficiait d'au moins 9 CT car ils interviennent sur le secteur enfance, 18 pour les directeurs. Pour quelle raison le service technique, qui intervient pourtant sur le secteur enfance (123 h en 2024), ne bénéficie pas de ses CT sachant que la partie technique de M. Beaumel ne sera pas reconduite sur le nouveau poste et sera donc en partie à la charge de l'équipe technique ?

La Direction examine les répartitions d'activité pour envisager l'éventuelle attribution de congés trimestriels. Une étude est en cours pour réorganiser les ETP selon les besoins réels des établissements. La restructuration est envisagée pour septembre 2025.

3. En 2024, le service technique est intervenu 253 heures sur l'Entreprise Adaptée. Ne peut-il pas prétendre à une partie de la participation au bénéfice ?

Il a été précisé que la convention 66 ne permettait pas de participation au bénéfice, le dispositif ne relevant pas du Code du travail.

4. Le service technique est très souvent sollicité lors de leur temps de repas du midi. Soit par les personnes accueillies, soit par les urgences des établissements. Ne peut-il pas prétendre à la gratuité des repas ou une autre compensation ?

Un rappel sera fait afin que les salariés ne soient pas sollicités pendant leurs pauses. La gratuité des repas n'est pas autorisée sauf dans un cadre thérapeutique. Les heures supplémentaires doivent être déclarées.

5. Les salariés ayant travaillés le 9 juin dernier, bénéficient-ils de la prime de jour férié ?

Il a été confirmé que la prime de jour férié est versée pour ce jour travaillé, mais que les salariés doivent poser un jour pour financer la journée de solidarité s'ils ne travaillent pas.

6. Dans le cadre de sa démarche RSE et dans un souci de solidarité et de citoyenneté, l'Adapei07 pourrait-elle dégager une heure de travail aux salariés souhaitant donner le sang ?

La demande a été refusée, car considérée comme relevant de la sphère privée. La Direction évoque un manque de personnel rendant cette absence difficilement gérable.



L'écho des élus

7. Pourquoi ne pas avoir précisé les conditions d'utilisation du CET dans la note d'information destinée aux salariés ?

La note d'information était volontairement synthétique. L'accord complet est disponible, affiché et a été envoyé aux salariés. La Direction reconnaît un possible déficit de communication.

8. Comment est calculé le taux horaire visible sur la fiche de paie des salariés ?

Il a été indiqué que ce taux est obtenu en divisant le salaire brut par 150. La prime Ségur est intégrée dans le brut et soumise à cotisation. Elle devrait être intégrée dans une future convention collective unique.

9. Est-il envisageable de rémunérer les pauses d'un quart d'heure du matin et de l'après-midi à Antraigues et généraliser ainsi la situation particulière des infirmières actuellement seules dans ce cas ?

La Direction souhaite inclure les temps de pause dans le temps de travail via un groupe de travail prévu à la rentrée 2025. Les modifications impliqueront une révision des plannings.

10. Récemment un accord d'entreprise a permis au personnel diplômé de la santé et du social de l'EHPAD d'Antraigues de bénéficier d'une prime de 150 €. Cette prime vise à améliorer l'attractivité de l'établissement vers ces postes. Depuis plusieurs mois, l'EAM d'Antraigues souffre d'une pénurie de personnel et notamment d'infirmière. L'absence de prime d'attractivité sur cet établissement en est-elle la cause ?

La Direction ne constate pas de poste CDI vacant à l'EAM, mais plusieurs candidatures sont en cours. Un gel de poste a bien eu lieu pour un poste jugé non nécessaire, ce que contestent certains retours du terrain.

11. Les salariés du FH ont été récemment informés d'un projet de modification d'organisation de planning et du gel de 2 postes. Les salariés sont très inquiets de cette annonce et se sont retournés vers le CSE.

Le CSE s'étonne de ne pas avoir été informé de cette stratégie et rappel l'obligation pour l'employeur de solliciter le CSE pour avis consultatif lors d'une compression de personnel.

Un gel de 1,5 ETP est prévu à la suite de départs naturels, avec une consultation CSE sur le planning à venir. Un renfort en CDD est acté jusqu'à fin 2025. La Direction reconnaît un déficit de communication entre le terrain et la hiérarchie et admet des difficultés globales dans le secteur.

12. Pourrait-on connaître les horaires de travail des salariés d'ESAT concernés par des plannings inhabituels (blanchisserie, services techniques, cuisine, espaces verts...) ?

Les horaires sont disponibles pour certains services (blanchisserie, cuisine). Les horaires spécifiques restent marginaux, et une flexibilité est admise selon les besoins. Les salariés doivent respecter les horaires validés par leur hiérarchie.

L'écho des élus



13. Comment a été diffusée l'invitation à l'Assemblée Générale auprès des salariés ?

L'invitation aurait été transmise aux directeurs pour affichage. La participation est libre, mais l'inscription est requise pour bénéficier du service traiteur.

Les élus CSE.